

Conditions de participation

Respirer l'air des artistes avec Stetson - à Paris !

La date limite d'inscription est fixée au **31/01/2024**

Les gares de départ possibles sont : Allemagne : Cologne (gare centrale), Francfort Main (gare centrale), Stuttgart (gare centrale), Mannheim (gare centrale), Karlsruhe (gare centrale), Düsseldorf (gare centrale), Munich (gare centrale), Dortmund (gare centrale), Essen (gare centrale), Sarrebruck (gare centrale).

La Grande-Bretagne : Londres (St. Pancras International)

France : Paris (toutes), Marseille (Saint-Charles), Bordeaux (Bordeaux-Saint-Jean), Lille (Lille-Flandres), Rennes (Rennes), Nîmes (Nîmes), Dijon (Dijon-Ville), Strasbourg (Strasbourg), Tours (Tours), Caen (Caen), Nancy (Nancy-Ville), Le Mans (Le Mans)

Hollande : Amsterdam (Centraal)

Suisse : Zurich (HB)

Luxembourg : (Luxembourg)

Belgique : Bruxelles (Bruxelles-Central, Bruxelles-Zuid/Midi, Nord)

Stetson Europe prend en charge les frais pour deux personnes pour un séjour de trois nuits, demi-pension comprise, dans une chambre double du « Novotel Paris Les Halles », ainsi que le voyage en train depuis l'une des gares susmentionnées et le transfert en taxi vers l'hôtel à l'aller et au retour. À cela s'ajoutent deux styles Stetson au choix ainsi qu'un exemplaire de l'impression en édition limitée de la collaboration avec The Feebles. De plus, Stetson Europe offrira à chacun des gagnants un billet combiné pour une entrée réservée au Louvre et une croisière d'une heure sur la Seine. Tous les autres frais, par exemple pour la nourriture, les frais de taxi, les boissons, etc., doivent être pris en charge par le gagnant et son accompagnateur. Le voyage doit commencer entre avril 2024 et mai 2025.

Le gagnant est déterminé par tirage au sort et notifié par courrier électronique. Le gagnant s'engage à répondre sous sept jours à compter de la date de notification pour faire valoir sa prétention au gain. Lorsque le gagnant ne peut pas être contacté avec les coordonnées fournies ou qu'il ne réagit pas à la notification dans le cadre des délais fixés, il est alors disqualifié et un gagnant de substitution est tiré au sort parmi les autres participants. Au cas où un participant est considéré comme inéligible selon les conditions de participation, un gagnant de substitution est alors dans ce cas aussi déterminé par tirage au sort. Une seule participation par personne est acceptée. Seuls des participants majeurs avec un nom correctement enregistré sont pris en compte. Les employés et les clients de FWS ne sont pas autorisés à participer au tirage au sort. Les photos et les noms des gagnants peuvent être publiés. La voie juridique est exclue. En participant au concours, le/la participant/e déclare accepter que Stetson Europe ainsi que toutes les parties impliquées dans le concours déclinent toute responsabilité pour toutes réclamations, dommages, pertes ou blessures, y compris les revendications de tiers nées dans le cadre de ce concours, et y compris la participation au concours elle-même et l'abus, l'acceptation et l'utilisation du prix. Un versement en espèces est exclu. Ce concours est soumis au droit allemand. La compétence juridique pour tous les litiges en relation avec ce concours relève des tribunaux de Cologne, Allemagne.